LISTE DES SOUS-PRÉFETS DE GRASSE DE 1860 À 1940

Jean-Bernard LACROIX

Armand Pihoret (1860-1864). Né le 4 août 1827 à Bonnières Seine-et-Oise. Marié. Une fille. Licencié en droit. Ancien élève de l'école d'administration. Secrétaire général de l'Ain, chevalier de la Légion d'honneur en 1857, chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, sous-préfet de Sarreguemines, nommé à Grasse par décret du 26 novembre 1860 et installé le 29 décembre en remplacement de M. Levet admis à faire valoir ses droits à la retraite pour limite d'âge. Lors de l'élection législative de 1863, Pihoret a eu beaucoup de difficulté à soutenir le candidat officiel Masséna duc de Rivoli contre le docteur Maure et s'est attiré l'hostilité des notables grassois. Le 8 juin 1863, estimant qu'il avait fait son devoir et qu'il était intelligent et dévoué, le préfet suggère au ministre qu'il soit récompensé de ses services et remplacé par un homme nouveau qui « contribuera puissamment à ramener dans le giron de l'administration beaucoup de citoyens notables qui ont voté pour le candidat de l'opposition malgré leur dévouement incontestable à l'empire à cause de leur parenté ou de leur intimité avec le docteur Maure » ; mais l'affaire n'est pas réglée à la fin de l'année 1863. A l'occasion d'un voyage à Paris le préfet réitère sa recommandation au mois de mars 1864. D'abord annoncé à Arles en juin, il quitte finalement Grasse pour prendre son nouveau poste de sous-préfet de Mulhouse le 15 juillet 1864.

Jules-Louis Clarion de Beauval (1864-1865). Sous-préfet de Château-Chinon, il est nommé à Grasse par décret du 25 juin 1864. Sa femme étant gravement malade il doit ajourner sa venue à Grasse mais le préfet exige sa présence pour le conseil d'arrondissement du 25 juillet et il est installé le 21 juillet. Né à Paris le 19 juin 1822 il est marié et a deux fils âgés de 15 et 7 ans. Licencié en droit il a commencé sa carrière en 1853 comme conseiller de préfecture à Clermont-Ferrand puis sous-préfet de Saint-Sever dans les Landes en 1855, de La Flèche (Sarthe) en 1857, de Château-Chinon (1861). Son père, professeur de médecine à Paris et membre de l'Académie de médecine, avait été médecin de Napoléon Ier. Le poste ne semble pas lui convenir car il quitte Grasse le 30 août sur octroi d'un congé d'urgence de 5 jours pour se rendre à Paris en raison de la maladie de sa femme mais en octobre il n'est toujours pas rentré. Le 7 octobre le ministre invite le préfet à ce qu'il réintègre immédiatement son poste. Il est de retour le 11 octobre. Au début de 1865, sur demande du ministère, le préfet fait de lui un portrait flatteur. Il a de l'esprit, juge et apprécie bien les hommes, parle assez bien, fait preuve d'intelligence politique et administrative. Il est actif, travailleur, considéré par les milieux grassois, mais sur un nouveau congé en avril 1865 accordé à la suite du décès de son beau-frère il tarde à nouveau à reprendre son poste. Le 26 août il bénéficie de 5 jours pour se rendre à Nevers afin de régler des affaires de famille mais une lettre du 30 août avise qu'il ne peut rentrer « étant pris de palpitations au cœur ». Il revient à Grasse le 25 septembre ; sa santé rechute. Le 12 novembre le docteur Roustan avise par télégramme le préfet qu'il est au plus mal ayant de violentes crises « occasionnées par l'enflure des jambes et du ventre ». Il meurt le lendemain. Le ministère accorde à sa veuve une pension de 750 francs.

Charles Fauqueux (1866-1869). Secrétaire général de la préfecture du Cher, il est nommé sous-préfet de Grasse par décret du 2 janvier 1866 et installé le 1er février 1866. Il est né à Paris le 11 juin 1827, est célibataire. Licencié en droit, il a commencé sa carrière au ministère de l'Intérieur, a été conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet de Mortain (Manche) en 1861, secrétaire général de Haute-Vienne en 1863 et du Cher en 1865. Assidu à son poste il ne demande un premier congé qu'en 1868 puis en 1869 y renonce en raison de sa nomination à la sous-préfecture de Sens en septembre 1869.

Vicomte Henri Gilbert de la Barthe (1869-1870). Licencié en droit, successivement attaché à la préfecture du Puy-de-Dôme, puis chef de cabinet du préfet du Nord et attaché d'administration centrale au ministère, il est nommé sous-préfet de Grasse par décret du 15 septembre 1869. Il est installé le 1er octobre. Né à Clermont-Ferrand le 15

novembre 1934 il n'a pas 35 ans. Il reste en poste moins d'un an car la chute de l'Empire conduit au renouvellement du personnel préfectoral.

Charles Edouard Léon (1870-1871). Par décret du 11 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomme Charles Edouard Léon sous-préfet de Grasse. Il est installé 8 jours plus tard. Célibataire né à Paris le 21 juillet 1833 il y exerce la profession d'avocat. Presqu'aussi jeune que son prédécesseur il n'a aucune expérience de l'administration. Gambetta, de Bordeaux où le gouvernement est replié le remplace dès janvier 1871 sans lui préciser d'autre affection.

Arthur Lonclas (1871). Nommé par décret du 31 janvier 1871, il est installé le 11 février. Né à Lorient le 20 septembre 1833, il est de la même génération de trentenaires que ses prédécesseurs. La guerre l'a promu rapidement de commis de commissariat de la Marine à inspecteur des chemins de fer à Lyon puis secrétaire du conseil du camp régional de Bordeaux. Il ne fait qu'un passage éclair à Grasse puisque son successeur est nommé le 23 avril moins de trois mois plus tard.

Henri Joseph Jaume Saint Hilaire (1871-1872). Nommé par décret du 23 avril, il prend ses fonctions le 1er mai 1871. Né le 10 septembre 1822, il est plus âgé que ses éphémères prédécesseurs. Il avait déjà une carrière préfectorale comme chef de cabinet du préfet des Basses-Pyrénées (1854), conseiller de préfecture du Pas-de-Calais en 1858 et du Rhône en 1867 après avoir été secrétaire général de l'Ain (1865). Il avait sollicité le poste de Grasse le 22 novembre 1871. Un brouillon de rapport très critique du préfet sur sa manière de servir fait état d'une certaine « négligence dans les affaires » et d'une « facilité malheureuse à s'affranchir des règles de la hiérarchie ». Le propos atténué pour le ministre devient : « son caractère est conciliant et honorable et ses relations convenables quoique incomplètes », mais son sort est dès lors scellé et il a un successeur dès le début de 1872.

Charles Ernest Vincent (1872-1873). Sous-préfet de Toul, il est nommé à Grasse par décret du 24 janvier 1872. Il est installé le 9 février. Né à La Rochelle le 28 septembre 1836, encore jeune, il n'était à Toul que depuis juin 1871. Avocat inscrit au barreau de Paris, il n'avait pas d'expérience réelle de l'administration et pendant la guerre avait été officier dans l'armée auxiliaire. En avril 1873 il sollicite un congé. Il y renonce « en raison d'incidents qui se sont produits à Cannes ». Son départ sera définitif en juillet, la valse des sous-préfets de Grasse se poursuivant.

Adolphe Charles Rondeaux (1873-1874). Sous-préfet de Rochefort, il est nommé sous-préfet de Grasse par décret du 1er juillet 1873 en conservant la 1ère classe à titre personnel alors que M. Vincent « est appelé à d'autres fonctions ». Il est installé le 1er août. Il est né à Limoges le 3 mai 1821. Après avoir commencé sa carrière comme sous-préfet de Pontivy en 1848, puis de Briey en 1849, il avait été proscrit après le coup d'Etat de 1851. Il avait été rappelé à la chute de l'Empire dès 1870 comme sous-préfet de Lorient en octobre 1870, puis de Rochefort, deux ports militaires, en juin 1873. Le passage de Rondeaux est tout aussi bref que ses prédécesseurs puisque en janvier 1874 il a un successeur.

Albert Achille Braincourt (1874). C'est le sous-préfet d'Avesnes dans le Nord qui est nommé par décret du 6 janvier 1874. Né le 8 octobre 1834 à Sedan il n'a pas encore 40 ans et a déjà occupé deux postes de sous-préfet après dix ans de service dans les finances dont huit aux armées pour les campagnes d'Afrique, d'Italie, de Chine et de Cochinchine. Le préfet du Nord le recommande chaudement au préfet des Alpes-Maritimes en vantant ses « rares qualités ». « Très intelligent, fort laborieux, très ferme, M. Braincourt a le jugement droit, vous pouvez avoir en lui la plus entière confiance ». Pourtant dès juin 1874, il connait des problèmes de santé et sollicite un congé de deux mois. Il quitte Grasse le 1er juillet, placé en en disponibilité pour ne plus revenir. D'ailleurs son successeur est nommé par décret du 15 juillet. Grasse a connu sept sous-préfets en cinq ans.

M. de Bernis (1874-1876). Sous-préfet de Rethel, il est désigné pour Grasse par décret du 15 juillet 1874 et est installé le 4 août. De Bernis signe son dernier arrêté comme sous-préfet de Grasse le 10 mai 1876.

H. Fruneau (1876-1877). Nommé sous-préfet de Grasse, il y prend ses fonctions le 10 juin 1876 mais n'y reste que six mois puisqu'il devient au début de 1877 sous-préfet de Toulon.

Jules-Charles De Lamer (1877). Né à Perpignan le 21 décembre 1830, il est nommé par décret du 24 mai 1877. Il ne signe qu'un arrêté comme sous-préfet de Grasse le 9 avril 1877 car il démissionne le 13 mai 1877. Secrétaire général à Perpignan en 1870, il en avait déjà démissionné en 1873.

Paul David (1877). Sous-préfet de Brive nommé par décret du 24 mai 1877 il prend ses fonctions au début du mois de juin, mais il est mis en disponibilité dès le mois de décembre 1877.

Jules-Charles De Lamer (1878-1879). Il est nommé une deuxième fois sous-préfet de Grasse par décret du 30 décembre 1877. Il est effectivement installé le 4 juin 1878. Il ne reste qu'un an en poste à Grasse et devient sous-préfet d'Aix au début de 1879.

Jacques Emile Alphonse Comolet (1879). Né le 28 décembre 1849 à Sète. Licencié en lettres et en droit il n'a pas 30 ans lorsqu'il est nommé sous-préfet de Grasse le 25 mars 1879 ; il est installé le 1er avril. Il est avocat à Paris et n'a jamais occupé de poste dans l'administration. Son passage éclair ne dure pas cinq mois puisqu'il est nommé sous-préfet de Beaune à la fin de l'année. Il devint préfet des Deux-Sèvres en 1885.

Marcel Bonnefoy-Sibour (1879-1883). Nommé par décret du 5 septembre 1879, il est le douzième sous-préfet de Grasse en dix ans et est le premier à y exercer sa fonction pendant plusieurs années. Il devint préfet de Corèze en 1885 puis de Corse en 1889.

Alexandre Debax (1883-1885). Conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône, il est nommé par décret du 28 octobre 1883. Il finit sa carrière comme préfet des Ardennes de 1889 à 1890 puis de l'Ain.

Georges Mossé (1885-1886). Conseiller de préfecture des-Bouches-du-Rhône comme son prédécesseur, il est nommé à Grasse par décret du 25 avril 1885 et est installé le 1er mai. Il est né à Marseille le 29 avril 1848 est marié et a 4 enfants. Licencié en droit il était avocat à Marseille avant de devenir conseiller de préfecture de 1879 à 1885. Dès le début de 1886 il est nommé sous-préfet d'Avesnes.

Georges Etienne Delage (1886-1887). Nommé par décret du 13 février 1886, installé le 25 février 1886 il cesse ses fonctions le 18 octobre 1887, nommé à une perception dans le Nord. Né à Avignon, le 9 avril 1851 marié 2 enfants. Licencié en droit il a été professeur au lycée de La Rochelle en 1871 puis avocat à Digne en 1876, sous-préfet de Barcelonnette en 1877, de Castelsarrasin en 1879, d'Embrun en 1882 et de Grasse en 1886. La sous-préfecture de Grasse ne semblait pas susciter l'enthousiasme. Il est vrai que les locaux étaient bien peu accueillants si on en juge par la lettre de Delage dès son arrivée demandant au préfet l'envoi de l'architecte départemental pour procéder aux réparations d'urgence « puisque les fenêtres des chambres à coucher ont des vitres cassées ».

Paul Joseph Bonini (1887-1891). Nommé par décret du 18 octobre 1887, il est installé le 4 novembre. Né à Versailles le 19 novembre 1838, il a été adjoint au maire de Marseille en 1878 puis sous-préfet de Céret en 1880 pendant sept ans. Par décret du 22 mars 1889 Fourgous secrétaire général du Loir-et-Cher est nommé sous-préfet de Grasse en remplacement de Bonini nommé sous-préfet de Roanne mais Fourgous demande aussitôt à être mis en disponibilité. De ce fait, Bonini est maintenu à Grasse. Le 12 février 1890 en récompense de ses services Bonini est élevé à titre personnel à la 1ère classe. Il finit par être nommé sous-préfet de Villefranche dans le Rhône et est remplacé à Grasse par décret du 18 avril 1891.

Jean-René Salvador (1891-1895). Nommé par décret du 18 avril 1891 avec le bénéfice de la 1ère classe acquise à la sous-préfecture de Montbrison dont il vient, Jean René Salvador est installé le 26 mai 1891. Il est né le 15 octobre 1847 dans le Gard, est marié et a cinq enfants. Il a été successivement sous-préfet de Neufchâteau en 1880, Saint-Dié en 1899 et Montbrison en 1891.

Romain Tenot (1895-1901). Sous-préfet de Blaye, il est nommé à Grasse par décret du 11 mars 1895. En 1898 à Grasse, il est confronté à des violentes attaques de la presse locale qui le conduisent à se battre en duel au moment des élections législatives et municipales. L'affaire s'étant calmée il est autorisé à prendre un congé en mai 1898. Dans un rapport il dut se justifier en faisant le récit des circonstances du duel : J'ai l'honneur de vous donner les renseignements suivants au sujet des circonstances qui ont amené un duel entre M. Isnard, directeur de *l'Avenir de Grasse* et moi. Dans la soirée du 31 juillet, Mr Isnard, directeur de *l'Avenir de Grasse* et M. Niepce, ferblantier, ancien chef de gare de la Compagnie du Sud, à Grasse, se présentèrent à la sous-préfecture et demandèrent à être reçus. Très surpris de cette demande faite par M. Isnard, qui, depuis la création de *l'Avenir de Grasse* ne cessait dans son journal et dans le *Courrier du littoral* dont il est le correspondant, de m'attaquer violemment, je fis dire que je refusais de recevoir M.M. Isnard et Niepce. M. Niepce me fit alors remettre une carte par laquelle il me demandait en son nom et au nom de M. Isnard, de la part de la municipalité de Grasse, de communiquer les procès-verbaux de l'élection au Conseil général dans les communes d'Auribeau et de Pégomas. Je fis répondre que je n'avais pas ces procès-verbaux, que ne devais pas les avoir ; qu'au surplus ces Messieurs n'avaient qu'à s'adresser à la mairie où les résultats avaient été transmis par mes soins. M.M. Niepce et Isnard ayant protesté vivement déclarant qu'ils étaient électeurs, envoyés par le bureau électoral, qu'ils avaient droit à la communication qu'ils demandaient, attiré par le bruit, je me rendis dans l'antichambre de la sous-préfecture. Y voyant Mr Isnard, qui, le matin même dans *l'Avenir de Grasse*, publiait un article violent demandant ma révocation, je ne puis maîtriser un mouvement d'indignation et j'invitai Mr Isnard à sortir immédiatement de chez moi. Comme il protestait, je le poussai vers la porte et, devant sa résistance, je me livrai sur lui à des voies de fait auxquels il n'eut pas le temps de riposter. J'ai certainement cédé, dans cette circonstance, à un mouvement de colère, fâcheux, je ne me le dissimule pas. Mais je crois qu'il trouve une explication naturelle dans la campagne de presse, injustement dirigée contre moi depuis longtemps et dans l'indécente prétention de Mr Isnard, auteur de ces articles, d'être reçu par moi. Au surplus, M.M. Niepce et Isnard n'avaient aucune qualité pour venir me réclamer les procès-verbaux électoraux des communes de Pégomas et d'Auribeau, alors d'ailleurs, que j'avais téléphoné à la mairie de Grasse les résultats de ces communes dès la réception des plis portés par la gendarmerie. J'ajoute qu'après le départ de M. Isnard, je fis remettre à M. Niepce, dont l'attitude était devenue très correcte, une note contenant les résultats précédemment transmis à la mairie. Le lendemain dans l'après-midi, je reçu la visite de M.M. Chevalier et Niepce venant me demander, au nom de M. Isnard, réparation de l'injure que je lui avais faite. Je constituai alors comme témoins M.M. Capron, premier adjoint au Maire de Cannes et M. Castel, avoué, ancien conseiller municipal à Grasse. Les procès-verbaux ci-joints font connaître la suite donnée à cette constitution de témoins. Après la rencontre, mes témoins et ceux de M. Isnard prirent l'engagement d'honneur qu'aucune communication relative à la rencontre ne serait faite à la presse ; mais une indiscrétion fut commise et le journal le *Phare du littoral* publia, dans une intention évidemment malveillante pour moi, un récit dramatisé de l'affaire. A la suite de cette publication, d'autres journaux publièrent des récits fantaisistes de la rencontre. Pour couper court à cette publicité excessive et inexacte, les témoins de Mr Isnard et les miens décidèrent de communiquer à la presse départementale les procès-verbaux de la rencontre accompagnés d'une lettre ci-jointe protestant contre cette publicité et contre la manifestation

indécente qui s'était faite à Grasse, sur le Jeu de Ballon, au moment de notre retour du terrain, par une cinquantaine d'individus la plupart sans aveu. M. Isnard, à qui j'ai dû faire l'honneur de me battre, est notoirement d'une honorabilité suspecte. Mes témoins ont cru devoir soulever la question préalable de son indignité ; mais cette indignité n'étant pas reconnue par les témoins de mon adversaire et la preuve n'en pouvant être faite qu'avec difficulté et lenteur, pensant, du reste, que je ne pouvais pas être accusé d'avoir voulu éviter le duel, j'ai déclaré vouloir passer outre. Mon refus de me commettre avec M. Isnard aurait été interprété, étant donné l'état d'esprit d'une partie de la population, comme un acte de lâcheté. Je ne l'ai pas voulu. Si je me suis laissé aller vis-à-vis de M. Isnard à un acte de vivacité regrettable, je le reconnais, mais compréhensible, je crois, j'ai conscience d'avoir eu ensuite la conduite que comportaient les circonstances ».

Le procès-verbal précise que « M. Alfred Isnard s'étant jugé offensé par l'incident survenu entre Mr Ténot et lui, dans la soirée du 31 juillet dernier, a prié M. le capitaine Chevalier et Mr Félix Niepce d'en demander la réparation par les armes. Mr Ténot a constitué aussitôt comme témoins MM. André Capron et Auguste Castel. Les témoins s'étant abouchés dans la matinée de ce jour, il a été d'abord reconnu que la réparation par les armes s'imposait en principe. Toutefois M.M. Capron et Castel ont demandé la constitution d'un jury qui déciderait souverainement si Mr Ténot pouvait accorder une rencontre à M. Alfred Isnard. M.M. Chevalier et Niepce, après avoir informé leur client de cette demande préalable, ont déclaré qu'ils considéraient les bruits publics invoqués à la défaveur de M. Isnard, comme ne pouvant atteindre son honorabilité et qu'à défaut de preuve de faits graves et précis, il ne leur paraissait pas nécessaire de soumettre à l'examen d'un jury, dont ils refusent d'accepter la constitution, l'honorabilité de leur client qu'ils déclarent hors d'atteinte. Mr Ténot, consulté, a déclaré vouloir passer outre à toute hésitation, en consentant à une rencontre avec M. Isnard.
En conséquence cette rencontre aura lieu à l'épée de combat avec gant de ville à volonté. Le corps à corps demeure rigoureusement interdit ainsi que l'usage de la main gauche. Le combat cessera dès que l'un des adversaires se trouvera dans un état d'infériorité reconnue. En foi de quoi, nous soussignés avons dressé le présent procès-verbal, à Grasse le deux août mil huit cent quatre vingt-dix-huit à midi.

Pour M. Ténot	Pour M. Isnard.
Signé : A. Capron	Signé : Chevalier
A. Castel	Niepce

Malgré cet incident, il n'est pas désavoué et resta pendant six ans en poste à Grasse.

Actif, intelligent, dévoué il est élevé à la 1ère classe en 1900. Nommé sous-préfet de Bastia en juillet 1901, il revient rapidement dans les Alpes-Maritimes où il est nommé secrétaire général par décret du 11 octobre 1901. Il devient préfet de la Haute-Savoie le 9 septembre 1902.

Droz (1901-1902). Secrétaire général des Vosges, il est nommé sous-préfet de Grasse le 31 juillet 1901en remplacement de Romain Tenot nommé sous-préfet de Bastia mais un an plus tard par décret du 9 septembre 1902 il succède à nouveau à Tenot comme secrétaire général des Alpes-Maritimes.

Gilbert Marie Henry (1902-1904). Né le 15 janvier 1868, avocat ancien sous-préfet de Castellane (1892) et de Chateaubriand (1894) il est nommé sous-préfet de Grasse en remplacement de Droz. Il lui succède également comme général des Alpes-Maritimes par décret du 6 septembre 1904 lorsque Droz est nommé préfet des Basses-Alpes.

Haulpetit-Fourichon (1904-1913). Sous-préfet de Thonon, il est nommé par décret du 6 septembre 1904. Le 13 juillet 1907 il est élevé à la 1ère classe à titre personnel. En juillet 1909 après 5 ans à Grasse, on lui propose le poste de sous-préfet de Toulon mais pour répondre au désir exprimé par Rouvier avec « insistance » il renonce pour rester à Grasse. Le

15 septembre 1911 il exprime quelque ressentiment de ne pas voir ses services récompensés par une promotion, ajoutant que Clemenceau en déplacement officiel à Cannes le 28 avril 1909 avait « formellement et publiquement annoncé comme immédiate » sa nomination comme préfet. Félicité pour sa conduite digne d'éloges lors de l'explosion qui s'est produite à Grasse le 31 mai 1912, il n'avait toujours pas bénéficié d'une nouvelle affectation. Il devient enfin préfet de l'Ariège le 10 mai 1913 après plus de huit ans passés à Grasse.

Cassé-Barthe (1913-1914). Il fait un passage très bref à Grasse puisqu'il est nommé sous-préfet de Morlaix au début de 1914.

Ange Benedetti (1914-1917). Sous-préfet de Mirande, il est nommé à Grasse par décret du 3 mars 1914. Il reste à Grasse pendant le temps de la guerre et par décret du 18 décembre 1917 il est chargé de l'intérim de la préfecture du Gers où il prend ses fonctions le 1er janvier 1918. Chargé brièvement de l'intérim de la préfecture des Alpes-Maritimes, il est nommé par décret du 15 janvier 1920 directeur du personnel du ministère de l'intérieur puis préfet du Puy-de-Dôme et par décret du 31 janvier 1920 préfet des Alpes-Maritimes.

Henri Mouchet (1917-1922). Né le 7 octobre 1882 à Paris, Henri Mouchet, sous-préfet de Gray, est chargé de l'intérim de Benedetti par décret du 23 décembre 1917, puis officialisé à titre définitif par décret du 8 août 1918. Nommé préfet de Belfort en 1922, puis de Savoie en 1925, du Maine-et-Loire en 1927, directeur de l'administration générale au ministère de l'Intérieur en 1932, il revient dans les Alpes-Maritimes comme préfet de 1934 à 1940.

Charles-Léonard Basset (1922-1925). Nommé par décret du 13 octobre 1922 après avoir été secrétaire général de la préfecture d'Alger. Né le 8 janvier 1875 en Haute-Vienne, il a participé à la guerre de 1915 à 1918. Il est promu préfet de Mayenne en 1925. Veuf et père d'une fille de 19 ans il est mis en disponibilité sur sa demande et revient dans les Alpes-Maritimes où il est détaché en tant que secrétaire général de l'œuvre des Tout petits de Grasse en 1932.

Bellecroix (1925-1934). Sous-préfet d'Arles, il est nommé à Grasse par décret du 26 octobre 1925. Après plus de huit ans à la sous-préfecture de Grasse, le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut lui signifie par lettre du 11 mai 1934 : « par application des décrets lois du 4 avril 1934 je me trouve dans l'obligation de vous admettre à faire valoir vos droits à la retraite » ajoutant des « remerciements pour les services particulièrement distingués que vous avez rendus à l'administration ».

Georges Darbou (1934-1940), par décret du 19 mai 1934, Darbou sous-préfet rattaché à la préfecture de la Seine est nommé sous-préfet de Grasse. Il est né le 8 août 1898 à Bastia. Après six ans à Grasse et la défaite de juin 1940, Darbou est nommé par décret du 30 octobre 1940 sous-préfet de Béziers.